

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 11 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0033 - APPROBATION DE LA DÉNOMINATION DE LA CRÈCHE EN DSP " CRÈCHE DES HAUTS DE BRY "

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'avis de la commission petite enfance / enfance / jeunesse en date du 04 mars 2025.

Considérant que la dénomination des bâtiments publics est indispensable à leur identification, tant pour favoriser la signalétique géographique que pour favoriser les différentes correspondances juridiques et administratives,

Considérant que cette crèche se situe dans le quartier « *dit des Hauts de Bry* », situé dans la partie Nord du territoire communal, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la dénomination de cet équipement « Crèche des Hauts de Bry ».

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE la dénomination de la crèche située au sein de l'ensemble immobilier sis, 230, boulevard Pasteur- 94360 Bry-sur-Marne, « *Crèche des Hauts de Bry* ».

ARTICLE 2 : DÉTERMINE que la présente dénomination sera effective à compter du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que la signalisation adéquate sera mise en place pour refléter cette dénomination. Les documents administratifs et pédagogiques seront également établis en conséquence.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches y afférentes et à signer toutes les pièces nécessaires.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne

